Conditions Tarifaires pour les Professionnels, les Agriculteurs et les Associations

TOUT EST CLAIR ENTRE NOUS

Document d'information tarifaire en vigueur
à partir du 1er février 2023.

Crédit Mutuel
de Bretagne

DE NOUS
À VOUS

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ces Conditions Tarifaires le prix de vos opérations et services les plus courants. Ces Conditions Tarifaires font partie de votre convention de compte et prennent effet au 1er février 2023.

Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet et dans nos Caisses locales. Bien entendu, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous éclairer ou vous apporter un conseil personnalisé.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE p. 2

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE p. 4

- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par E-mail
- Espaces sécurisés pour vos documents

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT p. 5

- Cartes commerciales
- Virements
- Prélèvements / TIPSEPA
- Validation des ordres
- Chèques

L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES p. 11

- Offre standard
- Options pour personnaliser votre offre

EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS p. 12

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS p. 12

- Découverts
- Cautions bancaires
- Crédit amortissable
- Garanties crédits

VOS FINANCEMENTS p. 14

- Cessions de créances professionnelles
- Effets de commerce
- Dates de valeur

VOS PLACEMENTS FINANCIERS p. 15

LA CENTRALISATION DE VOTRE TRÉSORERIE p. 19

ÉPARGNE SALARIALE p. 19

MONÉTIQUE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE p. 20

VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL p. 21

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE p. 22

- Assurances liées à vos moyens de paiement
- Prévoyance et protection du dirigeant

GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE p. 23

COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE p. 24

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération. À ces coûts peuvent s'ajouter des frais de port, de télécommunication d'intermédiaires ou de prestataires. Ces Conditions Tarifaires ne constituent pas un document publicitaire.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	GRATUIT

Droit au compte (ouverture sur demande de la Banque de France)	
Le Service Bancaire de Base est une offre qui inclut l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture, un changement d'adresse par an, vos relevés d'identité bancaire, la domiciliation de vos virements, l'envoi mensuel de votre relevé de compte, la réalisation de vos opérations de caisse, l'encaissement de vos chèques, de vos virements, de vos dépôts et vos retraits d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque. Ce forfait comprend aussi vos prélèvements (frais de paiement d'un prélèvement SEPA), TIPSEPA ou vos émissions de virements (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) en Caisse locale ou par les services de Banque à Distance. Ce forfait contient également l'abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ainsi que les frais d'émission de deux chèques de banque par mois.	GRATUIT
Commission d'intervention (somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)).	8,90 €/opération (avec un maximum de 30 opérations par mois)

Délivrance d'une liste des opérations automatiques et récurrentes		GRATUIT
Mensualisation de la tarification (par compte)	Via cmb.fr	2,20 €/mois
	Si vous préférez la recevoir à domicile	3,10 €/mois
Clôture de compte		GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE

VOS RELEVÉS	PAPIER	ÉLECTRONIQUE via notre site Internet
1 fois par mois	GRATUIT ■	GRATUIT ■ (hors coût de connexion)
2 fois par mois	0,92 € par relevé à partir du 2e dans le mois	GRATUIT (hors coût de connexion)
1 fois par semaine		
1 fois par jour		

Relevé de situation Pro		58 € ■
Frais de mise à disposition des relevés de compte à l'agence (service aussi disponible sur les livrets)		29,50 €
Avis de crédit	Frais d'expédition à domicile	0,91 €/avis
Relevé Intraday (relevé pluri-journalier)		40 € / mois ▲

■ Prestation comprise dans l'offre groupée de services.

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	14,89 €/mois ■

Les avantages	Micro-entrepreneurs	Vos frais de tenue de compte sont réduits de 50 %.
	Associations, SCI ou GFA	Vos frais de tenue de compte sont gratuits.

Commission de mouvement : Elle est calculée sur le montant des opérations liées à votre activité qui sont débitées de votre compte. Elle est prélevée chaque trimestre.	À partir de 0,05 %
Frais de tenue de compte inactif (même tarif appliqué sur les livrets ordinaires) ✢	2,50 €/mois plafonnés à 30 € par an et par compte

✢ *Après 12 mois d'inactivité pour votre compte ou 5 ans pour vos livrets.*

Délivrance de RIB ou d'IBAN	GRATUIT

SERVICES EN AGENCE

Nous mettons à votre disposition dans nos Caisses locales :

De Crédit Mutuel de Bretagne	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
	La remise de chèque(s)	
	Le paiement d'un chèque	
	Le change de vos devises • L'achat et la vente de vos billets	→ cours majoré de 3 %
	• Si votre commande de billets est inférieure à 100 € ou si le rachat (cession) de vos billets est inférieur à 50 €	+ 3 €
	• La vente de vos chèques de voyage (si vos chèques sont en euros, la vente est gratuite)	→ cours de l'acheteur majoré de 1,25 %

→ Les frais liés aux services en agence

Frais de recherche de document ▲	Par document	12,35 €
	Si photocopie	+ 0,51 €/page
Frais de duplicata d'un document ou d'un relevé de compte ▲	Réalisé en agence	6,01 €/document ou relevé
	Recherche archive	12,40 €/document ou relevé
Service de Dépôt Express pour vos remises de chèques, effets de commerce et espèces		GRATUIT
Service de Meuble Monnaie pour vos retraits d'espèces		GRATUIT
Frais de circularisation des commissaires aux comptes		111,18 € ▲
Frais point finance Pro		40 €

→ Les frais de location de coffre-fort ▲

De 0 à 10 dm³	De 11 à 20 dm³	De 21 à 30 dm³	De 31 à 40 dm³	De 41 à 60 dm³	De 61 à 100 dm³	Plus de 100 dm³
60 €/an	87,50 €/an	112,50 €/an	125 €/an	158,33 €/an	200 €/an	258,33 €/an

■ Prestation comprise dans l'offre groupée de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

→ Frais d'utilisation des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) (si connexion dans le mois par l'utilisateur et/ou l'agrégateur)

Site Internet (cmb.fr) et application mobile (CMB Pro) pour	Les entreprises individuelles, EARL, EURL, EIRL, Sociétés civiles (SCI, SCM, SCEA, ...), hors groupe DOMI	4,02 €/mois ■
	Les Micro-entrepreneurs	2,01 €/mois ■
	Les associations	2,70 €/mois ■ à compter de la 3e connexion dans le mois
	Les autres structures personnes morales et groupe DOMI	10,20 €/mois ■

→ Télétransmission ou transfert de fichiers via cmb.fr ▲

Frais de changement de signataires autorisés			GRATUIT
Abonnement au transfert de fichiers web (forfait mensuel)	Dans le sens Banque à Client	1 à 5 comptes	23 €
		6 à 10 comptes	34,20 €
		Plus de 10 comptes	45,90 € avec une majoration d'1 € par compte supplémentaire
	Dans le sens Client à Banque		GRATUIT

→ Autres protocoles de transfert ▲

EBICS T	EBICS Transport est le canal de télétransmission avec signature disjointe	45 €/mois
EBICS TS	EBICS Transport et Signature est le canal de télétransmission avec signature jointe par certificat	45,90 €/mois
SWIFTNet	SWIFTNet est un réseau privé mondial pour les échanges de fichiers entre l'entreprise et la banque	155 € /mois

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU PAR E-MAIL

→ Alerte sur la situation de votre compte dès que le seuil que vous fixez est atteint	0,25 €/alerte

→ Relevé sur l'encours de votre compte

2 fois par semaine	2,25 €/mois
1 fois par jour	4,50 €/mois

ESPACES SÉCURISÉS POUR VOS DOCUMENTS ▲

Les documents déposés dans votre espace sécurisé Digiposte jusqu'à 5 Gigaoctets. *L'espace sécurisé Digiposte est une solution externe à la Banque fournie par La Poste.*		GRATUIT
La location de votre espace sécurisé sur cmb.fr	Pour les documents liés à votre compte	GRATUIT
	Pour vos autres documents : Le Gigaoctet (Go) (maximum : 4 Go) (Arrêt de commercialisation)	1 €/mois soit 12 €/an

■ Prestation comprise dans l'offre groupée de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

VOS MOYENS
ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES COMMERCIALES

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT ■	(Carte de paiement internationale à débit immédiat)✢	(Carte de paiement internationale à débit différé)✢
CB MasterCard® Businesscard ou CB Visa Business	3,71 € / mois 44,52 € / an	4,83 € / mois 57,96 € / an
CB MasterCard® Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	12,24 € / mois 146,88 € / an	12,65 € / mois 151,80 € / an

Cotisations cartes mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services).
Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

→ Les services liés à votre carte

La sécurité de vos paiements sur Internet	Protection Internet Virtualis	GRATUIT
Le blocage géographique de votre carte	Géo-blocking/ Géo-alertes	GRATUIT
Le paiement sans contact via la carte (sous réserve d'éligibilité de votre carte)		GRATUIT

BON À SAVOIR
Ces services peuvent être activés ou désactivés à tout moment sur notre site Internet ou dans votre Caisse locale.

→ Les paramétrages liés à votre carte

Option double relevé d'opérations par carte	0,83 €/relevé
Réédition de votre code confidentiel	7,14 €
Modification de votre plafond carte	GRATUIT

→ Retraits d'espèces

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES EN CAISSE LOCALE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE			
	Au Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	Dans une autre banque	
		En euro	En devise
Avec votre carte commerciale	GRATUIT	5,45 €/retrait ✢	2,20 % du montant du retrait + 5,50 €/retrait

Sous réserve que la banque dispose d'espèces au guichet.

■ Prestation comprise dans l'offre groupée de services.

AVEC VOTRE CARTE COMMERCIALE	FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES	
	(cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	(cas de retrait en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
CB MasterCard® Businesscard ou CB Visa Business	1 € par retrait, à partir du 4e retrait par mois	2,50 % du montant du retrait + 3,10 €/retrait
	1 € par retrait, à partir du 5e retrait par mois si vous détenez l'offre groupée de services	
CB MasterCard® Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	GRATUIT	

→ Paiements

FRAIS PAR PAIEMENT		
Par carte (la carte est émise par la banque) (par votre carte commerciale)	En euro	En devise
CB MasterCard® BusinessCard, CB Visa Business, CB MasterCard® Businesscard Executive, CB Visa Gold Business	GRATUIT	2,40 % du montant du paiement + 0,35 €/paiement

ATTENTION
Les opérations de retrait d'espèces et de paiement en devises peuvent donner lieu à des frais de change qui vous seront répercutés.

→ En cas d'incident de fonctionnement de votre carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		53,50 €
Frais d'opposition ou de blocage de la carte à votre initiative (perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de votre carte ou des données qui lui sont liées, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire)		29,10 €
Frais de recherche sur vos opérations carte	Opération non-autorisée ou mal exécutée	GRATUIT
	Opération autorisée	24,80 €
Frais de refabrication de votre carte	Perdue, volée ou renouvelée avant échéance	11,70 €
	Défectueuse	GRATUIT
Frais de capture de votre carte		7,90 €

VIREMENTS

À NOTER
L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos virements en euro est fixée à :
- 18 h (sauf virement urgent) s'ils sont saisis en agence ou sur cmb.fr ;
- 12 h s'ils sont remis en nombre ou télétransmis via EBICS, SWIFTNet ou cmb.fr ;
- 11 h pour vos Virements Spécifiques Orientés Trésorerie (VSOT).
- Vos virements instantanés en euro ne disposent pas d'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de ceux-ci.

S'ils sont dans une autre devise, l'heure limite varie en fonction de la devise.

ATTENTION
Vos virements non SEPA peuvent donner lieu à des frais supplémentaires facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

Le virement SEPA est un virement libellé en euro émis en frais partagés (mode Share) entre deux comptes de la zone SEPA.

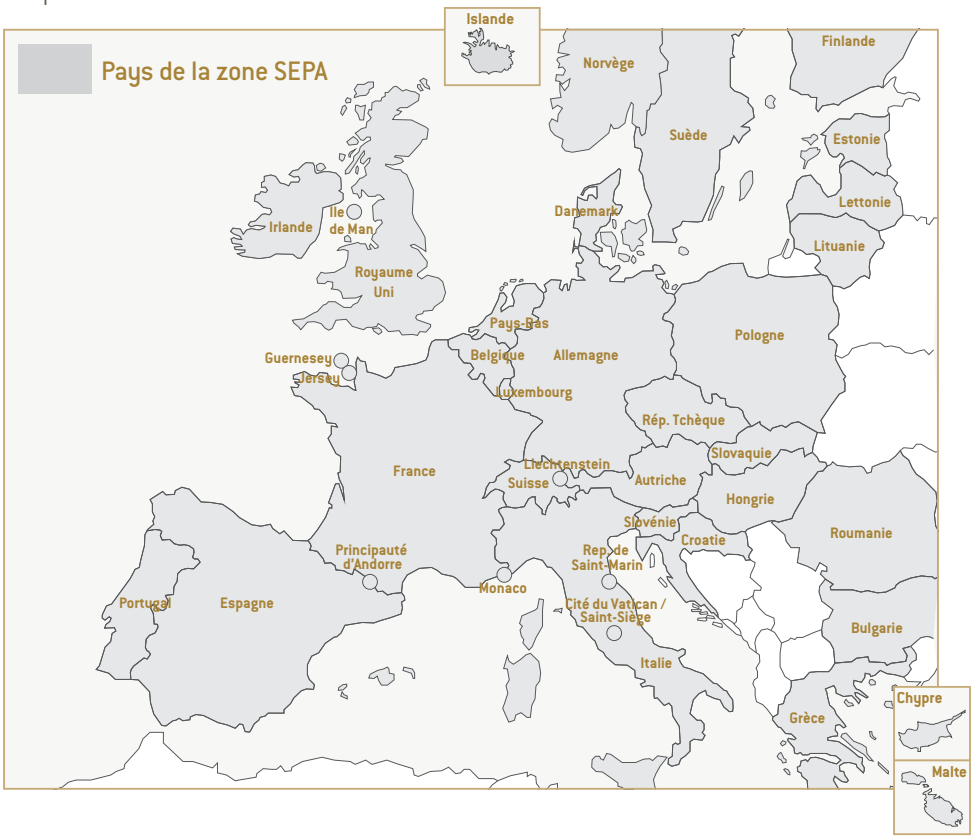

FRAIS PAR VIREMENT		EN AGENCE	Par les services de Banque à Distance ou sur un distributeur automatique
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		4,08 € (externes uniquement)	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais par virement permanent		1,42 € (externes uniquement)	GRATUIT
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA occasionnel)	En euro ou dans une devise de l'EEE au sein de l'EEE	4,08 €	GRATUIT
	Hors EEE quelle que soit la devise ou au sein de l'EEE avec une devise hors EEE	0,10 % min 25,75 €	0,08 % min 20,15 €
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent) Frais par virement permanent	En euro ou dans une devise de l'EEE au sein de l'EEE	1,42 €	GRATUIT
	Hors EEE quelle que soit la devise ou au sein de l'EEE avec une devise hors EEE	11,70 €	11,70 €

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX VIREMENTS	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais supplémentaires par virement urgent	-	6,70 €
Frais de virement administratif ou immédiat	8 €	-
Réception d'un virement	GRATUIT	11,70 €
Demande de rappel de virement accepté	25 €	-
Émission d'un virement instantané +	1 €	-

SERVICES D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais par avis d'exécution d'un virement	5,55€ (uniquement dans le cas d'un abonnement)	5,55 €
Frais par avis de réception d'un virement	-	5,55 €
Frais par avis d'opération	-	2,35 €
Demande d'informations sur un virement++	25 €	-

FRAIS D'ÉMISSION D'UN VIREMENT REMIS EN NOMBRE	Virements SEPA	Virements Non SEPA
Remise télétransmise ou via les services de Banque à Distance (site Internet, application mobile)	3,41 €	
Virement télétransmis	0,19 €	0,08 % avec un minimum de 20,15 €
Virement passé par les services de Banque à Distance (site Internet, application mobile)	0,10 €	
Frais de rejet (par remise)	14,10 €	-

FRAIS D'ÉMISSION D'UN VIREMENT SPÉCIFIQUE ORIENTÉ TRÉSORERIE (VSOT)	Zone SEPA	Hors zone SEPA
VSOT passé en agence	10 €	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
VSOT passé par les services de Banque à Distance (site Internet, application mobile)	5,50 €	-
Remise télétransmise	3,41 €	
VSOT télétransmis	3,95 €	6,70 €

FRAIS ASSOCIÉS À LA FACTURE ACCEPTÉE À ÉCHÉANCE (Virement commercial)	Virements SEPA
Courrier d'information papier	0,90 €
Courrier d'information par fax ou e-mail	0,12 €
Incident ou modification	23 €
Échéancier des factures acceptées à échéance	GRATUIT

+ *Ce frais s'ajoute aux frais d'émission d'un virement.*

++ *Sauf mesure préventive ou corrective de notre fait.*

COMMISSIONS ADDITIVES SUR VIREMENT NON SEPA (par opération)	Émission d'un virement	Réception d'un virement
Commission de change	0,05 % avec un minimum de 15,50 €	
Tous frais au donneur d'ordre (mode "OUR")	15,30 €	-
Virement occasionnel incomplet	5,90 €	11,70 €

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

À NOTER
L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos prélèvements/TIPSEPA est fixée à 11 h.

Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	25,50 €

FRAIS DE PRÉLÈVEMENTS REMIS EN NOMBRE	SEPA	SEPA Inter-entreprises
Remise télétransmise ou via les services de Banque à Distance	3,41 €	
Prélèvement télétransmis	0,28 €	0,35 €
Prélèvement télétransmis via les services de Banque à Distance	0,10 €	0,15 €

Mise en place d'un prélèvement en Caisse locale, facturation à chaque échéance	0,35 €
Frais d'impayé sur prélèvement, prélèvement inter-entreprises ou TIPSEPA	9,60 €
Domiciliation de prélèvement ou TIPSEPA	GRATUIT
Domiciliation de prélèvement inter-entreprises (SDD B2B)	8 €
Frais d'opposition/rejet sur prélèvement, prélèvement inter-entreprises ou TIPSEPA	12,40 €
Frais de rejet sur prélèvements remis en nombre	14,10 €

ATTENTION
En cas de rejet de vos prélèvements, si la banque de votre payeur applique des frais supplémentaires, ceux-ci vous seront répercutés.

VALIDATION DES ORDRES (télétransmis ou virement unitaire)

Service de validation en ligne permettant une validation interne au sein de votre entreprise.

Service de validation des ordres	5 €/mois ▲

CHÈQUES

Nous appliquons à vos remises de chèques une date de valeur d'un jour ouvrable+.

+ *Jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.*

Frais d'envoi de chéquier	En envoi simple	1,29 € ■ ▲
	En recommandé	5 € ▲
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Sur un chèque	15,30 €
	Sur plusieurs chèques	25,34 €

→ Votre émission de chèque(s) ou d'effets de commerce en euro à l'international

Frais de paiement d'un chèque ou d'un effet de commerce hors de France (y compris les chèques de banque)	0,10 % du montant avec un minimum de 33 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 € par chèque ou effet de commerce	

→ Votre remise de chèque(s) ou d'effets de commerce à l'international (en devise ou en euro payables à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 29,50 €	
Frais d'encaissement différé	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 35,20 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation - d'avis de sort	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Commission de change	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,50 €	

→ Votre émission de chèque(s) de banque

Frais d'émission d'un chèque de banque (débité avec une date de valeur à J-1)	En France en euro	13,26 €		
	Autres cas	Commission fixe : 35,20 € + variable : 0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 25,75 €	+	+ 0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,50 € en cas de change

■ Prestation comprise dans l'offre groupée de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ATTENTION

Vos émissions et remises de chèques ou vos effets de commerce à l'international peuvent donner lieu à des frais supplémentaires, facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

L'OFFRE
GROUPÉE DE SERVICES

OFFRE STANDARD

Cette offre vous permet de bénéficier de l'envoi d'un relevé mensuel, d'un relevé de situation Pro (édition le jour J), de l'abonnement à des services de Banque à Distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) et comprend la tenue de compte.
Cette offre comprend également la fourniture d'une carte de débit et les frais d'envoi d'un chéquier à domicile en envoi simple.
La cotisation à une offre groupée de services mensuelle standard varie selon la carte que vous choisissez :

Offre sans carte de débit ✢	16,24 €	21,97€

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT ✢	(carte de paiement internationale à débit immédiat)		(carte de paiement internationale à débit différé)	
CB MasterCard® Businesscard ou CB Visa Business	16,24 €	21,97 €	17,15 €	22,87 €
CB MasterCard® Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	23,91 €	29,64 €	24,34 €	30,06 €

Pour les associations, entreprises individuelles, EARL, EURL, EIRL et Sociétés civiles (Hors groupe DOMI).
Pour les sociétés et les entreprises membres d'un groupe DOMI.

✢ *Carte commerciale.*

OPTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE OFFRE

Ces options sont soumises à supplément mensuel.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Allianz IARD)	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur Pro)	2,74 €
	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Pro Plus)	4,74 €
PRÉVI Accident Pro (Suravenir)		À partir de 3,85 €
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)		À partir de 11,97 €

À NOTER
Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

Location de TPE ✢	À partir de 9,90 €/TPE ▲
Location TPE ✢ Evasion +	À partir de 23,90€ / TPE ▲
Mensualisation de la tarification	1,06 €/compte

✢ *Terminal de Paiement Électronique.*

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION ✢

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).	8,90 €/opération avec un maximum de 30 opérations/mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour pour pli non distribué (à partir du second courrier)	13,59 € ▲
Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	25 € ▲
Frais par opposition à tiers détenteur ou Frais par saisie initiée par huissier (frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	100 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 84,99€
Frais par plan d'apurement	26 € ▲

INCIDENTS DE PAIEMENT

Prélèvement, virement et TIPSEPA	Frais de non-exécution de prélèvement pour défaut de provision ou frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision		Montant du paiement rejeté (plafonné à 20 € maximum)
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ou frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision		
	Frais de non-exécution ou de rejet de TIPSEPA ou d'effets de commerce pour défaut de provision		
Chèque	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif appliqué uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux)		14,50 €
	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Inférieur ou égal à 50 €	30 €
		Supérieur à 50 €	50 €

À NOTER

Ce forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprend la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, le blocage d'une provision, l'information mandataire et le certificat de non-paiement.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Les taux appliqués sont précisés dans les Conditions Particulières de votre convention de compte ou de votre contrat de crédit. Le Taux Effectif Global (TEG) tient compte du taux débiteur et de tous les frais, commissions et accessoires qui conditionnent l'octroi du prêt.

DÉCOUVERTS

Montant forfaitaire✢	5,15 €

Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Si vous utilisez un découvert sans qu'il ait été autorisé ou au-delà du montant autorisé :

En cas de dépassement du montant du découvert autorisé, le taux appliqué est celui de votre découvert autorisé, majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure. En cas de situation débitrice du compte sans qu'un découvert ait été autorisé, le taux pris en compte pour le calcul des intérêts débiteurs est celui de l'usure.		
Montant forfaitaire ✢		5,15 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	En envoi simple	14,50 €
	En recommandé	16,50 €

Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

Frais de dossier	Frais de mise en place (Commission d'ouverture de crédit)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 70 €
	Frais d'étude annuelle (Commission de réexamen annuel)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 48 €
Commission de confirmation		0,25 % à 0,60 % du montant de l'autorisation
Commission de plus fort découvert ✢		0,06 %

Elle est calculée sur le montant maximum de découvert constaté sur la période (durée séparant deux arrêtés) auquel est appliqué le taux de la commission multiplié par le nombre de mois de la période. Tout mois commencé sera décompté pour le calcul de la commission. Cette commission est prélevée au terme de la période.

CAUTIONS BANCAIRES

Commission annuelle de caution		1,50 % / an
Frais de dossier	Frais de mise en place (Commission d'ouverture de crédit)	1 % du montant de la ligne avec un minimum de 90 €
	Frais d'étude annuelle (Commission de réexamen annuel)	1 % du montant de la ligne avec un minimum de 50 €
Frais d'acte	Acte simple	32 €
	Acte complexe	105 €
Avenant à l'acte initial		32 €
Appel en paiement		105 €

CRÉDIT AMORTISSABLE

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier	1 % du montant du crédit avec un minimum de 100 € Montant forfaitaire de 60 € pour le prêt Clé Mat	
Duplicata de tableau d'amortissement	22,50 €	
Modification de la date d'échéance	22 €	
Modification des termes du contrat ✢	1 % du capital restant dû avec un minimum de 116 €	
Délégation d'assurances	200 €	
Option passage à taux fixe ✢	3 % du capital restant dû	
Lettre de rappel pour régularisation	En envoi simple	14,50 €
	En recommandé	16,50 €

Sous réserve de l'accord du Prêteur.

GARANTIES CRÉDITS

Prise de garanties (hors garanties hypothécaires)	150 € minimum Au-delà, refacturation à l'euro/l'euro des frais avancés par la Banque (enregistrement, notification, frais postaux...).
Modification des garanties ✢	85 €
Mainlevée de garantie ✢	85 €

Sous réserve de l'accord du Prêteur.

VOS FINANCEMENTS

CRÉDITS ADOSSÉS À DES CESSIONS DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier pour les avances sur cessions de créances professionnelles	1% du montant de la ligne avec un minimum de 30 €
Réexamen	1% du montant de la ligne avec un minimum de 30 €
Engagement (commission facturée par trimestre et calculée sur le montant de la ligne autorisée)	1 %
Par acte de cession (frais par bordereau)	8,55 €
Par créance détaillée	5 €
Par notification de créance	14,90 €
Opposition - réclamation - prorogation	13,75 €/événement
Expédition d'état sur demande	13,75 €

EFFETS DE COMMERCE

→ Commissions sur effets remis

Remise effet papier	7 €
Effet papier	8,16 €
Remise LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	1,81 €
LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	0,38 €
Remise LCR télétransmise ou saisie via cmb.fr	1,81 €
LCR télétransmise ou saisie via cmb.fr	GRATUIT
Majoration pour montant < 200 € (par effet papier ou LCR)	0,90 €

Commission d'envoi à l'acceptation	Retour d'impayé	Effet réclamé Effet prorogé	Changement de domiciliation	Changement de nominal	Basculement de mode
14,75 €/événement					

→ Commissions sur effets tirés

Effet impayé	Effet rejeté	Demande de prorogation	Domiciliation non avisée
14,75 €/événement			

DATES DE VALEUR

→ Effets au crédit du compte

Nous appliquons pour le crédit de vos effets à l'escompte une date de valeur d'un jour calendaire à compter de la remise.

	Effets à échéance	Effets à vue
Escompte en valeur	Jour d'échéance +4 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Encaissement	Jour d'échéance +5 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Impayés	Jour d'échéance -1 calendaire	Jour de traitement

→ Effets au débit du compte	Effets présentés au paiement
Paiement	Jour d'échéance -1 calendaire

VOS PLACEMENTS **FINANCIERS**

→ Vos ordres d'achat et de vente en bourse

(Les taux indiqués sont calculés sur le montant de l'ordre exécuté)		Sur les marchés UE et EEE		Sur les marchés hors UE et EEE (uniquement en Caisse locale)
		Par votre Caisse locale	Par nos services de Banque à Distance	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse		GRATUIT	-	4,75 €
Frais variables de prise d'ordre de bourse		1,20 % ✢	0,50 % ✢	1,50 % avec un minimum de 48 €
	Pour bons de souscription	GRATUIT		
	Introduction-privatisation	GRATUIT		
Ordre avec Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD)	Commission de règlement différé	0,40 %		-
	Commission de prorogation sur ordre	0,60 % avec un minimum de 9 €		-
Frais pour ordre tombé ou annulé		GRATUIT		GRATUIT

✢ *Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5 % du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2 % si réalisée par tout autre moyen.*

À NOTER

Les dates de valeur appliquées sont les suivantes :
- achat au comptant : J ;
- vente au comptant : J+2 ouvrés ;
- Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD) : dernier jour ouvré du mois.

Pour les ordres sur les marchés étrangers, des frais d'intermédiaires pourront aussi s'appliquer.

→ L'offre publique d'achat

(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

1 % avec un minimum de 8,55 € et un maximum de 24,75 €

→ Les frais sur Organismes de Placement Collectif (OPC ✢)

✢ *Les OPC regroupent les OPC en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).*

		PARTENAIRES		NON-PARTENAIRES	
		OPCVM dont les Fonds à formule	FIA (dont FIP, FCPI, SCPI ✢)	OPCVM	FIA
Frais de souscription	Forfait	GRATUIT		GRATUIT	
	Frais d'entrée	0 à 2 % (hors droit acquis à l'OPC)	Les frais d'entrée et les frais de sortie varient selon le placement. Le Document d'Informations Clés (DICI ou DIC) précise le taux qui s'applique à chaque fonds.		
Frais de sortie					

✢ *FIP : Fonds d'Investissement de Proximité. FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.*

→ Le service de Conseil en Investissement Financier (Valeurs Conseillées)

Recommandation personnalisée	GRATUIT
Revue annuelle d'adéquation	GRATUIT

ATTENTION

La tarification des Valeurs Partenaires s'applique aux Valeurs Conseillées.

→ Les commissions perçues par la Banque sur les Valeurs Partenaires

Au titre des services d'investissement (hors Service de gestion déléguée), les sociétés qui gèrent les OPC[1] que nous commercialisons peuvent nous rétrocéder, sous forme de commissions, de façon :

- ponctuelle : tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC ;
- récurrente : une partie des frais de gestion.

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION [2] ANNUEL AU 30 JUIN 2022 (calculés sur les encours)	
Classification AMF	**Les plus bas**	**Les plus hauts**
Actions françaises	0,05 %	1,20 %
Actions de pays de la zone euro	0,50 %	1,02 %
Actions des pays de l'Union européenne	0,90 %	1,20 %
Actions internationales	0,50 %	1,00 %
Obligations et autres titres de créances libellés en euro	0,01 %	0,70 %
Obligations et autres titres de créances internationaux	0,11 %	0,38 %
Monétaires court terme	0,01 %	0,01 %
Monétaires	0,01 %	0,02 %
Fonds à formule	1,30 %	1,30 %
Autres	0,10 %	1,10 %
Autres fonds	**Les plus bas**	**Les plus hauts**
Fonds de capital investissement (FIP, FCPI, FCPR)	0,96 %	1,50 %
Fonds étrangers	0,42 %	1,10 %
	COMMISSION INITIALE AU 1ER SEPTEMBRE 2022 (calculée sur le montant souscrit)	
	La plus basse	**La plus haute**
SCPI [3]	6 %	7 %
GFI (Groupement Forestier d'Investissement)	5 %	

Une estimation de ces commissions vous est présentée avant chaque opération. À votre demande, nous vous transmettrons le détail des commissions en vigueur.

(1) Organismes de Placement Collectif.
(2) Rétrocession de tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC.
(3) Société Civile de Placement Immobilier.

→ Les commissions de distribution sur les titres de créance

Lors d'offres au public non exemptées de prospectus de titres de créance, les émetteurs peuvent nous verser des commissions en rémunération de la distribution des titres. Le montant de ces commissions est indiqué dans la documentation juridique des titres.

→ Les relevés et demandes spécifiques aux Instruments Financiers

Frais de relevé de portefeuille	GRATUIT

À NOTER
Sur demande, nous pouvons également vous fournir le relevé de l'historique des titres cédés.

Récupération de l'impôt étranger	130 €

→ La gestion sous mandat ✢▲

Les frais de gestion sont perçus mensuellement sur la base de la valorisation des portefeuilles gérés au dernier jour ouvré du mois.

Gamme OPTIMUM (gestion en OPC dès 50 000 €)	Gamme OPTIMUM PLUS (gestion en OPC et titres vifs accessible dès 300 000 €)
INFÉRIEURE À 300 000 €	**DÈS 300 000 €**
0,6 %/an	0,55 %/an

Frais pour ordre de bourse sur titres vifs pour les profils Optimum Plus (taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)	0,65 %

→ Les droits de garde ✢▲

Ces droits de garde s'appliquent aussi dans le cadre de la gestion sous mandat (service de gestion déléguée).

Frais fixes par compte	compte de titres	26,26 €
	PEA, PEA-PME	GRATUIT

Tarification par ligne (sauf valeurs Partenaires)

Frais fixes		3,75 €
Facturation proportionnelle sur conservation (taux calculés sur les encours)	des titres	0,25 %
	des métaux précieux	0,59 %

Ces frais sont plafonnés par an et par client à 283,33 €.

À NOTER
La liste des Valeurs Partenaires et des Valeurs Conseillées est disponible sur le site cmb.fr dans votre espace privé.

→ Simulation des coûts et frais (Information MIFID 2✢)

Hypothèses de calcul pour un investissement de 10 000 € en compte de titres :

	Montant brut investi	Frais de prise d'ordre de bourse✢✢/ Frais d'entrée	Frais courants	Rétrocessions perçues par la banque	Droits de garde par ligne
1 ordre Actions (nouvelle valeur en portefeuille) *sur nos services de banque à distance*	2 000 €	0,50 %	Non concerné	Non concerné	Frais fixes : 3,75 € Facturation proportionnelle : 0,25%
OPC obligataire (Valeur Partenaire)	2 000 €	-	0,30 %	0,06 %	Non concerné
Fonds à formule (Valeur conseillée) *durée de placement recommandée de 8 ans*	6 000 €	0,50 %	1,20 %	0,60 %	Non concerné

Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et ses textes d'application.

Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5% du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2 % si réalisée par tout autre moyen

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Coûts et frais maximum au titre d'une année pleine	Ponctuels		Récurrents	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse / Forfait de souscription OPC	-	-	-	-
Frais variables de prise d'ordre de bourse	10 €	0,50 %	-	-
Frais d'entrée (perçus par la banque)	30 €	0,38 %	-	-
Frais du service de conseil	-	-	-	-
Droits de garde - Frais fixes par compte	-	-	26,26 € ✢✢	0,26 %
Droits de garde - Tarification par ligne	-	-	8,75 €	0,44 %
Rétrocessions perçues par la banque✢	-	-	37,20 €	0,47 %
Coûts et frais liés au service	**40 €**	**0,40 %**	**35,01 €**	**0,35 %**
Frais courants (inclus dans la valeur liquidative)	-	-	78 €	0,78 %
Coûts et frais liés à l'instrument	**-**	**-**	**78 €**	**0,78 %**
Total	**40 €**	**0,40 %**	**113,01 €**	**1,13 %**

✢ *Inclus dans les frais courants des instruments.*

✢✢ *Uniquement s'il s'agit d'un compte CTO, si PEA, PEA-PME : Gratuit*

Les coûts et frais sont identiques que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un conseil en investissement financier ou du service de réception transmission d'ordres. Une estimation des coûts et frais vous est fournie avant chaque opération.

Illustration de l'effet cumulé des coûts sur le rendement :

Durée de détention	Coûts et frais cumulés en montant	Coûts et frais annualisés en %
8 ans	944,08 €	1,18 %

L'effet cumulé sur le rendement est calculé sur une hypothèse de détention du compte et de ces supports pendant 8 ans, sans autre opération. Le coût annualisé présenté est le ratio entre, d'une part les coûts et frais cumulés rapportés à la durée de placement, et d'autre part le montant brut investi.

→ Les transferts interbancaires vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ▲

Compte de titres	108,33 €

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

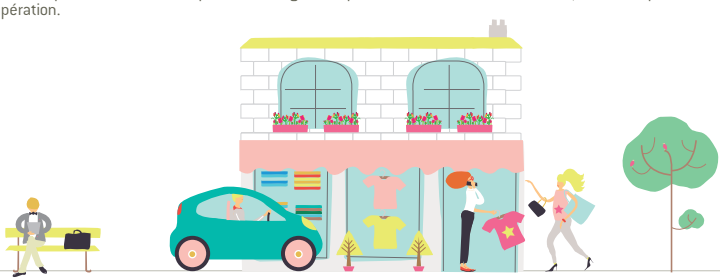

→ Les transactions sur or

Commission perçue par type de ligne ✢

	OR
Achat ou vente (taux calculés sur le montant de l'ordre exécuté)	1,75 % avec un minimum de 35 € + taxes fiscales en vigueur selon le régime d'imposition choisi (forfaitaire ou plus-value)

Le type de ligne correspond à 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

Sac scellé	8,50 €
Frais de refonte (vente de lingots sans certificat)	91,47 €
Frais d'acheminement (si retour des pièces non conformes ou cours non atteint)	65,78 €

LA CENTRALISATION DE VOTRE TRÉSORERIE

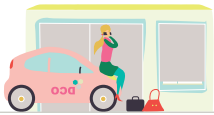

			Dynacash Trésorerie	
			Entreprises	Associations
Frais d'initialisation	À partir de 450 €	Frais d'abonnement par compte	35 €/mois	1,75 €/mois
		Option de calcul des contributions par compte	5,90 €/mois	GRATUIT

ÉPARGNE SALARIALE

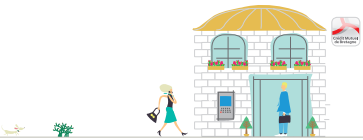

	1 Plan (PEE ou PERCO)		2 Plans (PEE + PERCO)	
	Forfait entreprise	Forfait salariés ✢	Forfait entreprise	Forfait salariés ✢
1 à 5 porteurs	GRATUIT	30 €	GRATUIT	50 €
6 à 10 porteurs	GRATUIT	20 €	GRATUIT	30 €
11 à 15 porteurs	80 €	15 €	100 €	15 €
16 à 20 porteurs	80 €	13 €	100 €	13 €
21 à 50 porteurs	80 €	10 €	100 €	10 €

Salariés présents ayant eu des avoirs au cours de l'année civile

Le Plan d'Épargne Entreprise : PEE Eparialis (Federal Finance). Fonds placés 5 ans au minimum (sauf cas de rachat anticipé).
Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif : PERCO Eparialis (Federal Finance). Fonds placés jusqu'à la retraite (sauf cas de rachat anticipé).

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

MONÉTIQUE
ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE ▲

Location de TPE ✢	À partir de 11 €/mois
Location de TPE ✢ Santé	À partir de 19,90 €/mois
Location de TPE ✢ Evasion +	À partir de 26,55 € /mois
Location éditeur-lecteur de chèques	À partir de 22,30 €/mois

BON À SAVOIR
La location comprend l'installation, la formation sur site, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7, la maintenance sur site et les fournitures, sauf la location du TPE compact qui n'intègre que l'installation et la formation sur site.

À NOTER
L'éditeur-lecteur de chèques doit être couplé à un terminal de paiement fixe ou portable.

PAYSTORE BY MONEXT

Solution d'Encaissement Mobile (Smartphone ou tablette compatibles)

Achat du Terminal d'Encaissement Mobile	100 €
Abonnement au service Paystore By Monext	10 €/mois

Application privative par TPE ✢	4,55 €/mois
Frais de recherche d'opérations sur TPE ✢	2,20 €/recherche
Ressaisie ticket TPE ✢	1,73 €/unité
Abonnement au service de paiement en plusieurs fois (Financo)	à partir de 5,50 €/mois

À NOTER
Vos remises TPE ✢ seront créditées 1 jour ouvrable ✢✢ après la télé-collecte.

✢ *Terminal de Paiement Électronique.*
✢✢ *Jour permettant les échanges interbancaires.*

	E-commerce - Solution Citélis	
	Liberté	Intégrale
Frais de mise en service	50 €	122 €
Abonnement	GRATUIT	16,60 €/mois
Frais de non-utilisation (en cas d'absence de transactions sur une année calendaire)	60 €	GRATUIT

ATTENTION
Le traitement de vos flux génère des commissions d'encaissement qui s'ajouteront à ces coûts.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

VOTRE ACTIVITÉ
À L'INTERNATIONAL

POUR VOS IMPORTATIONS

→ Le crédit documentaire

Commission	d'ouverture, par trimestre indivisible		0,35 % avec un minimum de 100 €
Frais	de dossier		27,50 €
Commission	de levée de documents		0,125 % avec un minimum de 100 €
	de transfert des fonds		0,10 % avec un minimum de 25,75 €
	de modification	sur montant ou échéance de validité (par trimestre indivisible)	0,35 % avec un minimum de 100 €
Frais		autre modification	100 €
Commission	de paiement différé/acceptation +		1/12 %/mois indivisible avec un minimum de 32 €
Frais	de non-utilisation/annulation du crédit documentaire		100 €

+ Commission prise si le paiement intervient au-delà de la période initialement couverte par la commission d'ouverture.

→ La remise documentaire

Frais	d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 53,50 €
Commission	de transfert des fonds	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
Frais	d'acceptation - de prorogation - de relance - d'impayé	40,25 €
Commission	d'aval	1 % prorata temporis avec un minimum de 100 €
Frais	d'établissement d'aval	27,50 €

POUR VOS EXPORTATIONS

→ Le crédit documentaire

Commission	de notification	premier rang	0,10 % avec un minimum de 100 €
Frais		second rang	100 €
	de transmission de préavis		65 €
	de modification		100 €
Commission	de paiement		0,15 % avec un minimum de 100 €
	d'acceptation - de paiement différé		0,125 %/mois avec un minimum de 32 €
	de transfert de crédit documentaire		0,20 % avec un minimum de 100 €
Frais	de pré-vérification des documents		71 €/intervention

→ La remise documentaire

Frais	d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 54,50 €
	de demande de sort - de prorogation - d'acceptation	27,50 €
	d'impayé	41,25 €

LES GARANTIES À L'IMPORT ET À L'EXPORT (y compris la lettre de crédit stand by)

→ Les garanties émises

Frais	d'établissement		88 €
Commission	d'engagement (par trimestre)		0,35 % avec un minimum de 100 €
	de modification	sur montant ou validité (par trimestre)	
Frais		autre modification	100 €
	de mise en jeu de garantie		0,125 % avec un minimum de 100 €
Commission	de transfert de fonds		0,10 % avec un minimum de 25,75 €

→ Les garanties reçues

Frais	de notification	86,50 €
Commission	de levée de document - de paiement	0,15 % avec un minimum de 100 €

LES COMMISSIONS ADDITIVES ▲

Frais	d'émission de bon de cession	54,50 €
Commission	de change (uniquement pour les opérations en devise)	0,05 % avec un minimum de 15,20 €
Frais	d'urgence (demande à effectuer avant 12 h)	54,50 €
	d'envoi de document en express	32,70 €
	d'intervention spécifique	50 €/opération

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA (taux susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES LIÉES À VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Allianz IARD)	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur Pro)	36,50 €/an
	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Pro Plus)	63 €/an

PRÉVOYANCE ET PROTECTION DU DIRIGEANT

PRÉVI Accident Pro (Suravenir)	À partir de 52 €/an
PRÉVI Homme Clé (Suravenir)	À partir de 43,78 €/an
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)	À partir de 189 €/an

À NOTER :
Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

GLOSSAIRE DES SERVICES
LIÉS À VOTRE COMPTE

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT :

1° Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.

2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.

4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE
ÉTAPE PAR ÉTAPE

Si vous rencontrez une difficulté dans le fonctionnement de votre compte ou souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre Agence, par tout moyen.

Vous pouvez également vous adresser au Service Relations Clientèle par e-mail : relations.clientele@cmb.fr ou encore par l'accès « Réclamations » sous l'onglet « Nous contacter » sur notre internet cmb.fr ; par courrier au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 09 ; par téléphone au **0 800 00 30 92** Service & appel gratuits, appels possibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (vendredi 17 h).

Suite à une réclamation formulée par oral ou messagerie instantanée, si vous estimez qu'il ne vous a pas été donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formaliser par un support écrit durable.

Si votre difficulté ou réclamation porte sur un contrat Suravenir Assurances (hors souscription) ou un sinistre, vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou par courrier au Service Relations clientèle de Suravenir Assurances, 44931 Nantes Cedex 9 ou encore par courriel : relationsclientele@suravenir-assurances.fr.

Les réponses que nous formulerons par écrit pourront être au format papier ou électronique.

Vous pouvez, au terme du délai réglementaire suivant votre première réclamation, saisir le Médiateur compétent :

- **pour le domaine bancaire et/ou la commercialisation des contrats d'assurance distribués par votre Caisse de Crédit Mutuel :** Le Médiateur auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - 29808 Brest Cedex 09 ou directement en complétant le formulaire à votre disposition sur le site : lemediateur.creditmutuelarkea.fr ;
- **pour votre épargne financière :** Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, ou sur le site : amf-france.org ;
- **pour l'exécution d'un contrat d'assurance :** Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur www.mediation-assurance.org ;
- **pour toute difficulté, réclamation portant sur une opération ou un contrat réalisé en ligne,** vous pouvez également trouver une solution de règlement à votre problème en recourant à la plateforme Européenne de règlement en ligne des litiges (https://ec.europa.eu/consumers/odr/main).

Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation le concernant.

La Charte de médiation du Crédit Mutuel de Bretagne est disponible sur notre site cmb.fr, sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr et dans chaque Caisse locale de Crédit Mutuel de Bretagne sur simple demande, et celle du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le site amf-france.org."

QUELS DÉLAIS DE TRAITEMENT ?
Votre demande concerne :
Votre compte de paiement (hors découvert et assurance) ? **Vos services de paiement (hors chèques) ?** Nous vous répondrons dans un délai maximal de 15 jours. *Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce délai pourrait être porté à 35 jours.*
Un autre sujet ? Nous vous répondrons dans un délai maximal de 2 mois.
Un contrat Suravenir Assurances ou un sinistre ? Vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre conseiller et par la suite par courrier au Service Clientèle de Suravenir Assurances : **Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes Cedex 9.**

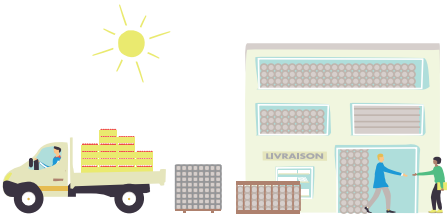

Certains des produits ou services distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne sont souscrits auprès des sociétés suivantes ou développés par elles :

SURAVENIR
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 232 rue du Général Paulet, 29000 Brest.

SURAVENIR ASSURANCES
SA à Conseil d'Administration au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain, 44931 Nantes Cedex 9. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z.

LA POSTE
SA au capital de 3 800 000 000 €. 356 000 000 RCS Paris. Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

FEDERAL FINANCE
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 €. Siège social : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon. Adresse postale : BP 97, 29802 Brest Cedex 9. Siren 318 502 747 RCS Brest. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR53 318 502 747.

ALLIANZ IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances. SA au capital de 991 967 200 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex. 542 110 291 RCS Nanterre.

PROTEXIA FRANCE
Exerçant sous la dénomination commerciale Allianz Protection Juridique. SA au capital de 1 895 248 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex. 382 276 624 RCS Nanterre.

FINANCO
SA Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 58 000 000 €. Siren 338 138 795 RCS Brest. Financo a reçu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité de société de financement et établissement de paiement. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 Guipavas.

MONEXT
Siège social : Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La défense Cedex. SAS au capital de 63 968 460 €. Siren 503 185 001 RCS Nanterre.

MASTERCARD
Mastercard Europe SA au capital de 61 500€, 198/A Chaussée de Tervuren, 1410 Waterloo, Belgique, RPR 0448038446.

CB
GIE CB, 151 bis, rue Saint Honoré, 75001 Paris. RCS Paris 331 302 794.

VISA
Visa France, 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris. RCS Paris 509 930 639.

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte sont disponibles sur notre site Internet.

Crédit Mutuel de Bretagne

Réf. 000 000 738 - Illustrations Samlondle - 015862.

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585. 02/2023.